

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 30 août 2017.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1- Décision du 22 mai 2017 :**

Portant sur le remplacement de trois menuiseries à la garderie pour l'entreprise ART BOIS CREATION – ALBA LA ROMAINE pour un montant total de 1 621.30 € HT soit 1 945.56 € TTC.

**2- Décision du 1er juin 2017 :**

Portant sur la vente d'une concession de 50 ans à Monsieur et Madame AUZAS Jean pour un montant de 1 000.00 €.

**3- Décision du 07 juin 2017 :**

Portant sur les travaux de renouvellement du réseau des eaux usées Place du Château par la SAUR Largentière (07) pour un montant de 8 747.25 € HT soit 10 496.70 € TTC.

**4- Décision du 07 juin 2017 :**

Portant sur l'achat de matériel informatique pour équipement de l'école primaire publique dans le cadre du programme Plan Numérique pour les Inforoutes – Saint Agrève (07) pour un montant de 4 872.99 € HT soit 5 847.59 € TTC.

**5- Décision du 07 juin 2017 :**

Portant sur l'extension de l'éclairage public Quartier La Plaine par l'entreprise SPIE CityNetworks – Montélimar (26) pour un montant de 1 875.00 € HT soit 2 250.00 € TTC.

**6- Décision du 07 juin 2017 :**

Portant sur l'installation de l'éclairage public aux Bragigous pour le Parking et l'arrêt des cars par l'entreprise SPIE CityNetworks – Montélimar (26) pour un montant de 5285.00 € HT soit 6 342.00 € TTC.

**7- Décision du 07 juin 2017 :**

Portant sur l'installation de l'éclairage public pour le Parking de La Roche par l'entreprise SPIE CityNetworks – Montélimar (26) pour un montant de 3 520.00 € HT soit 4 224.00 € TTC.

**8- Décision du 07 juin 2017 :**

Portant sur la mise en conformité des plans et matériels des bâtiments communaux en matière de sécurité et d'incendie par l'entreprise LSI La Sécurité Incendie – Montélimar (26) pour un montant de 2 856.85 € HT soit 3 428.22 € TTC.

**9- Décision du 12 juin 2017 :**

Portant sur les travaux de voirie sur le Pont du ruisseau de l'Aiguille, chemin de la Plaine par l'Entreprise SATP – Aubenas 07 pour un montant de 11 960.00 € HT, soit 14 352.00 € TTC.

**10- Décision du 12 juin 2017 :**

Portant sur les fournitures des lampadaires et mâts solaires pour l'éclairage public par l'entreprise Vivarais Energies – Aubenas (07) pour un montant de 8 230.00 € HT soit 9 876.00 € TTC.

**11- Décision du 27 juin 2017 :**

Portant sur la réalisation d'un comptoir pour la piscine municipale par l'entreprise ART BOIS CREATION – Alba la Romaine (07) pour un montant de 1 410.00 € HT soit 1 692.00 € TTC.

**12- Décision du 29 juin 2017 :**

Portant sur l'achat de structure aire de jeux - APS par l'entreprise EKIP Collectivités – Rochefort Samson (26) pour un montant de 1 649.14 € HT soit 1 978.97 € TTC.

**13- Décision du 03 juillet 2017 :**

Portant sur l'achat d'onduleurs LEGRAND pour PC Mairie par l'EURL AUDOUARD Multimédia – Le Teil (07) pour un montant de 459.08 € HT soit 551.38 € TTC.

**14- Décision du 03 juillet 2017 :**

Portant sur l'achat d'un photomètre LOUIBOND pour analyse de l'eau des bassins de la piscine municipale par l'Entreprise Concept Environnement- Montélimar (26) pour un montant de 1 039.00 € HT soit 1 246.87 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,  
VU les articles précédemment cités,  
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

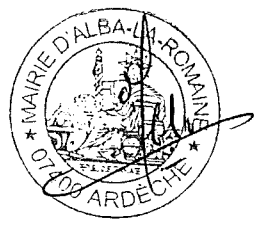
**15- Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

Date DIA	Notaire	Immeuble
01.06.2017	Me GARDEN - Montélimar	D 777 - D 778
09.06.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1926
23.06.2017	Me MARTINEL - Avignon	D 941 - D 1157
29.06.2017	Me APPIETTO- Viviers	D 1482 - D 1485

Fait à Alba La Romaine, le 30 août 2017.

Le Maire,  
André VOLLE.


 REÇU A  
 LA PRÉFECTURE LE  
 31 AOUT 2017



AV